



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1330-3

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que :

1. Lors de sa séance du 7 juillet 2025, le conseil a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1330-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES INTERVENTIONS
SUSCEPTIBLES DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ DES ÉGOUTS
SANITAIRES DANS CERTAINS SECTEURS NUMÉRO 1330 AFIN DE METTRE À JOUR LES
SECTEURS VISÉS**

2. Ce règlement entre vigueur conformément à la loi.
3. Ce règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site web de la Ville au <https://mascouche.ca/ville/administration/avis-publics>.

Donné à Mascouche, le 9 juillet 2025.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Me Charles Turcot
greffe@mascouche.ca